



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2020-10-13-001 DU 13 OCTOBRE 2020
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONCILIATION
EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE,
DE PLANS LOCAUX D'URBANISME ET DE CARTES COMMUNALES

La préfète de la Creuse

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 132-14 et R. 132-10 à R. 132-19 ;

VU le procès verbal de la commission de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants d'élus communaux à la commission de conciliation en matière d'urbanisme en date du 7 octobre 2020 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La commission de conciliation en matière d'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales du département de la Creuse est composée comme suit :

Membres de la commission élus par les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schéma de cohérence territoriale et de plan local d'urbanisme :

Titulaires

Mme Catherine ROBY, maire de St Julien le Chatel
M. Christophe MOUTAUD, maire-adjoint de Guéret
M. Hervé TRIMOULINARD, maire de St Médard la Rochette
M. Jacques VELGHE, maire de St Christophe
M. Jean-Jacques BIGOURET, maire-adjoint de Bellegarde en Marche
M. Jean-Roland MATIGOT, maire de Vareilles.

Suppléant(e)s

Mme Josette MOREAU, maire d'Aulon
M. Roger LANGLOIS, maire de Lourdoueix St Pierre
M. Laurent DAULNY, maire de Dun le palestel
M. Thierry COTICHE, maire d'Ahun
M. Nicolas SIMONNET, maire de Nouhant
Mme Isabelle PINLOCHE, maire-adjointe de Mourioux Vieilleville.

Membres de la commission désignés par Mme la préfète au titre de personne qualifiée :

Titulaires

M. Bernard CHIRAC, Architecte DPLG

M. Jean-Bernard DAMIENS, Président de l'ESCURO

M. Sylvain POTIER, Directeur du Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)

M. Frédéric SUCHET, directeur général de CREUSALIS

M. Joël BIALOUX, Secrétaire-adjoint à la Chambre d'agriculture de la Creuse

M. Nicolas CHEVALIER, Chef de service à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la Creuse

Suppléant(e)s

Mme Cécile RIPP, architecte DPLG

Mme Michèle HYLAIRE, trésorière de l'ESCURO

M. Marin BAUDIN, paysagiste-conseil du CAUE

M. Denis LAROUSSE, Administrateur délégué de la SCPHLM Maison Familiale Creusoise

Mme Pascale DURUDAUD, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de la Creuse

Mme Marie-Laure DUBOSCLARD, technicienne à l'UDAP de la Creuse

ARTICLE 2 : Le mandat des membres de la commission de conciliation s'achèvera au prochain renouvellement général des conseils municipaux. Par ailleurs, les élus communaux cessent d'exercer leur mandat lorsqu'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et transmis aux membres de la commission.

Fait à Guéret, le 13 octobre 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé :Renaud NURY